

Nouvelle «Rubrique juridique» dans Paediatrica

Claudia Baeriswyl, secrétaire générale de la SSP

Traduction: Rudolf Schlaepfer

Conserver ce qui fait ses preuves et innover, c'est sous cette devise que paraîtra, dès ce numéro de Paediatrica, la nouvelle «Rubrique juridique». Est-ce que les pédiatres seront maintenant confrontés, dans leur propre bulletin de formation continue et d'information, à des paragraphes et ergotages juridiques; ne suffit-il pas de devoir se battre avec ses problèmes quotidiennement dans son cabinet?

C'est justement parce qu'il n'est plus possible d'ignorer la jurisprudence dans notre quotidien (professionnel), que le comité de rédaction a décidé d'introduire cette rubrique. Mme Bénédicte Laville, avocate, responsable du secteur juridique de l'Union Patronale du Canton de Fribourg et directrice administrative du Collège de médecine de premier recours a rédigé une série d'articles qui seront publiés dans les prochains numéros.

Le coup d'envoi sera donné par un commentaire de la décision du Tribunal fédéral du 28

septembre 2016; une décision qui n'a pas suscité un vif intérêt qu'en Suisse romande. Comment cette décision a-t-elle été prise et sur quelles lois se base-t-elle? La juriste décrit les tenants et aboutissants avec une position neutre, formulée de manière compréhensible aussi pour le profane. La contribution est complétée par un commentaire de Pierre Klauser, président de la Commission de formation continue de la SSP et pédiatre à Genève. D'autres thèmes aborderont des informations pratiques pour le pédiatre en tant qu'employeur, notamment le travail partagé ou le contrat de travail. Avons-nous suscité votre intérêt? Donnez-vous la peine de lire la page qui suit. Nous recevrons avec plaisir vos questions et suggestions.

Correspondance

secretariat@swiss-paediatrics.org